

Politique de dons de livres

La bibliothèque Biblio-Chut! est heureuse d'accepter des livres et autres documents en dons. Cette politique a pour but de déterminer les conditions dans lesquelles la bibliothèque acceptera les documents donnés par les citoyens.

- 1- Les documents doivent être dans un bon état, ne nécessiter aucune réparation et ne pas dégager d'odeur.
- 2- L'année de parution des livres ne doit pas excéder 10 ans. Toutefois, dans le cas des documentaires, les volumes qui ne sont plus à jour ou qui portent sur des sujets trop spécialisés peuvent être refusés, et ce même si l'année d'édition est récente.
- 3- La bibliothèque peut refuser des livres qu'elle possède déjà, qui sont endommagés ou qu'elle trouve inappropriés à sa collection.
- 4- La bibliothèque n'accepte pas les livres condensés du Reader's Digest, les romances Harlequin et autres romances semblables en livre de poche, les périodiques et les livres pédagogiques.
- 5- Aucun reçu aux fins d'impôt ne sera émis lors d'un don.
- 6- Les volumes non retenus pour la collection de la bibliothèque pourront être revendus dans le cadre d'une vente de livres usagés. Les profits de cette vente bénéficieront au budget de fonctionnement de la bibliothèque.
- 7- Le donateur doit remplir le formulaire « Politique sur les dons de livres »

Politique sur les dons de livres

Je fais cette donation en accord avec la Politique de dons de livres de la bibliothèque Biblio-Chut!

Nom du donateur : _____

Adresse : _____

Signature du donateur : _____

Date : _____

La bibliothèque Biblio-Chut! vous remercie de votre contribution.